

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue le 3 octobre 2016, à 19h30, à la salle municipale**

Monsieur le maire, Robert Boucher, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	Mme Line Fréchette	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	M. Sylvain Marcoux	Siège # 6	M. Marcel Sinclair

Mme Emilie Trottier, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

Ouverture de la séance

Le maire, M. Robert Boucher, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

(2016-10-1875)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en ajoutant les items suivants et en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts :

29. a) Location de la salle communautaire pour la Guignolée 2016
- b) Remboursement de dépenses des élus pour le congrès annuel de la Fédération des Municipalités du Québec

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016
3. Dépôt des états comparatifs des activités financières à des fins fiscales au 30 septembre 2016
4. Dépôt des rapports :
 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en urbanisme au 30 septembre 2016
 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en voirie au 30 septembre 2016
 - Dépôt du rapport du Service de sécurité incendie au 30 septembre 2016
5. Suivi au procès-verbal
 - a. Terrain de l'église : Avis d'intention concernant l'acquisition du terrain à des fins municipales
6. Avis de motion : Règlement 522-16 amendant le règlement numéro 504-16 décrétant la constitution d'un service en sécurité incendie pour la protection des personnes et des biens
7. Avis de motion : Règlement 523-16 imposant une tarification relativement à la première phase des interventions effectuées par la MRC Drummond dans la branche 30 du cours d'eau Rivière-aux-Vaches
8. Adoption : Premier projet 519-16 en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 et portant sur l'utilisation des abris d'auto saisonniers

9. Adoption : Règlement 520-16 en amendement au règlement numéro 475-14 portant sur l'aménagement et l'entretien des fossés de voie publique
10. Adoption : Règlement 518-16 concernant la répartition d'une taxe spéciale relativement aux interventions effectuées par la MRC Drummond dans la branche 25 du cours d'eau Pierre-Février
11. Therrien Couture avocats : Mandat pour la rédaction du règlement 523-16 imposant une tarification relativement à la première phase des interventions effectuées par la MRC Drummond dans la branche 30 du cours d'eau Rivière-aux-Vaches
12. Faucher Gauthier architectes Inc. : Mandat pour la réalisation des plans et devis pour la construction des bureaux municipaux.
13. Formation opérateur d'autopompe : Autoriser M. Martin Lajoie à suivre la formation d'opérateur d'autopompe au coût approximatif de 1 215 \$, plus taxes
14. Formation *RCR-Premiers soins et Immobilisation* pour les pompiers volontaires au coût de 90 \$ par candidat plus l'achat des livres
15. Mise à pied d'un apprenti pompier volontaire
16. Embauche de M. Michael Veilleux, au poste d'apprenti pompier pour le Service de sécurité incendie
17. Ministère de la Sécurité publique : Demande d'une subvention dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
18. Ministère des affaires municipales et de l'Occupation du territoire : Rapport sur l'utilisation de l'eau potable et travaux relatifs à la construction d'une chambre de mesure pour le débitmètre
19. MRC de Drummond : Le propriétaire du lot 4 433 059 demande une intervention dans le cours d'eau Rivière-aux-Vaches, branche 20
20. Appel d'offre sur invitation écrite pour l'achat des bacs bruns
21. Pavage Drummond Inc. : Autoriser le premier versement pour les travaux de pavage de réfection et de pavage de la route Tessier
22. Vallières Asphalte Inc. : Mandat pour la réalisation de travaux de pavage sur une partie de la rue Lecavalier et à l'entrée de la rue Guy, au coût total de 20 459,80 \$, taxes incluses
23. Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports du Québec
24. Offre d'emploi pour des étudiants concernant les travaux d'arrosage et d'entretien de la patinoire municipale incluant la surveillance des lieux
25. Réseau Plein Air Drummond : Autoriser le versement de la contribution de 9 672 \$, pour l'aménagement du parc du Sanctuaire
26. Jean-Paul Blanchard et fils : Autoriser l'installation d'un conteneur à déchet pendant la course *Défi le sentier! Soucy*, au montant de 356,42 \$, taxes incluses
27. Défi Hoyt-Easton : Autorisation pour l'utilisation du terrain au Parc du Sanctuaire
28. Présentation et approbation des comptes à payer
29. Varia
30. Période de questions
31. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2016-10-1876)

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-10-1877)

3. Dépôt des états comparatifs des activités financières à des fins fiscales au 30 septembre 2016

La directrice générale, Mme Emilie Trottier, dépose à cette séance les états comparatifs des activités financières à des fins fiscales du 1^{er} janvier au 30 septembre 2016, tel que stipulé à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*. Une copie a été remise aux membres du conseil.

4. Dépôt des rapports

Les rapports suivants sont déposés et/ou présentés à cette séance du conseil :

- Rapport de l'inspecteur en urbanisme au 30 septembre 2016
- Rapport de l'inspecteur en voirie au 30 septembre 2016
- Rapport du Service de sécurité incendie au 30 septembre 2016

5. Suivi au procès-verbal

- a. Terrain de l'église : Avis d'intention concernant l'acquisition du terrain à des fins municipales

(2016-10-1878)

6. Avis de motion : Projet de règlement 522-16

Avis de motion est donné par le conseiller, M. Jocelyn Brière, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement numéro 522-16 *en amendement au règlement numéro 504-16 décrétant la constitution d'un service en sécurité incendie pour la protection des personnes et des biens*. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans la salle.

(2016-10-1879)

7. Avis de motion : Projet de règlement 523-16

Avis de motion est donné par la conseillère, Mme Line Fréchette, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement numéro 523-16 *imposant une tarification relativement à première phase des interventions effectuées par la MRC de Drummond dans la branche 30 du cours d'eau Rivières-aux-Vaches*. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans la salle.

(2016-10-1880)

8. Adoption : Premier projet de règlement 519-16

en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 et portant sur l'utilisation des abris d'auto saisonniers

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la municipalité souhaite ajouter des normes applicables à des abris saisonniers;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère, Mme Nancy Letendre, lors de la séance du conseil ordinaire du 12 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

d'adopter le **premier projet** du règlement numéro **519-16** modifiant le règlement de zonage numéro 382-05 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

Article 2

À l'article 5.4.3.2, le paragraphe suivant est ajouté :

Il est toutefois permis d'utiliser la structure de métal de l'abri saisonnier en dehors des dates d'utilisation prescrite à la condition que la structure soit utilisée entièrement comme une serre et que l'aménagement de la structure en serre respectent chacune des dispositions suivantes :

- a) La structure de métal utilisée comme serre doit se trouver entièrement dans la cour arrière ou latérale;
- b) Une seule structure aménagée comme serre est permise par terrain;
- c) La structure ne peut pas avoir une superficie de plus de 15 mètres carrés;
- d) La structure doit avoir une hauteur maximale de 3 mètres carrés;
- e) La structure doit se trouver à au moins 1,5 mètre des lignes latérales et arrières;
- f) La structure doit se trouver à au moins 3 mètres du bâtiment principal;
- g) Aucun entreposage n'est autorisé à l'intérieur de la structure de métal. La totalité de la superficie au sol de la structure de métal doit servir exclusivement à la pousse de petits fruits et/ou légumes;
- h) La structure peut être laissée à l'aire libre à l'extérieur. Elle peut aussi être recouverte d'un filet ou d'une toile entièrement transparente servant à la culture de petits fruits et/ou légumes;

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Robert Boucher, maire

Émilie Trottier, secrétaire-trésorière

(2016-10-1881)

9. Adoption : Règlement 520-16

en amendement au règlement numéro 475-15 concernant l'aménagement et l'entretien des fossés de voie publique

Attendu qu'en vertu des articles 66 et 67 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité assume la gestion des fossés municipaux;

Attendu qu'il y a lieu pour le conseil d'établir les responsabilités à attribuer à la Municipalité et aux propriétaires riverains, quant à la fermeture des fossés de voies publiques et l'installation de ponceaux;

Attendu que le règlement 475-15 nécessite des modifications afin d'en faciliter l'application;

Attendu que la municipalité est responsable de l'entretien des fossés des voies de circulation sur son territoire;

Attendu qu'un **avis de motion** a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 12 septembre 2016, par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, que copie a alors été remise à tous les membres du conseil, que tous les membres du conseil présents lors de son adoption déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et unanimement résolu que le règlement numéro **520-16** est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue, par le présent règlement, ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

Article 2

L'article 3.1 est ajouté à la suite de l'article 3 :

« 3.1 Exception

Le propriétaire d'une entrée privée contigüe à une voie publique n'est pas tenu d'installer un ponceau sous son entrée privée lorsque celle-ci est construite sous un point haut d'une voie publique (sur le somme d'une montée) et que l'eau de ruissellement se dirige de chaque côté de l'entrée privée vers les fossés. »

Article 3

Le présent amendement entre en vigueur conformément à la loi.

Robert Boucher, maire

Emilie Trottier, secrétaire-trésorière

(2016-10-1882)

10. Adoption : Règlement 518-16

concernant l'imposition d'une taxe spéciale relativement aux interventions effectuées par la MRC de Drummond dans la branche 25 du cours d'eau Pierre-Février

Attendu que la MRC de Drummond a compétence en matière de gestion des cours d'eau pour le territoire de Saint-Majorique selon les dispositions du *Code municipal du Québec*;

Attendu qu'en vertu de l'article 979 du *Code municipal du Québec* et de l'article 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, toute municipalité locale peut imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur les biens-fonds imposables des contribuables intéressés de la municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour l'exécution de travaux décrétés dans les cours d'eau municipaux;

Attendu qu'un **avis de motion** du présent règlement a été dûment donné par le conseiller, M. Jocelyn Brière, lors de la séance ordinaire du conseil du 12 septembre 2016 et que copie a alors été remise à tous les membres du conseil, que tous les membres du conseil présents lors de son adoption déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu qu'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter le règlement numéro **518-16** et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Superficie contributive

Sont assujettis au paiement des travaux décrétés par le présent règlement, les immeubles ci-après décrits selon leur superficie contributive concernant le cours d'eau Pierre-Février, branche 25:

Matricule	Propriétaire	Longueur des travaux	Coût des travaux	Lots	Adresse
7384-93-0629	André Rodier	112 mètres	918,32 \$	4 686 984	Terre sur 5 ^{ième} Rang Ouest
7484-11-1677	Réjean Rodier	260 mètres	2 131,81 \$	4 686 980	Terre sur 5 ^{ième} Rang Ouest
7484-86-6969	Les Entreprises Olivier Houle	174 mètres	1 426,68 \$	4 686 983	Terre sur 5 ^{ième} Rang Ouest

Article 3 Taxe spéciale « cours d'eau »

Le coût total de 4 476,81 \$ provenant des factures transmises par la MRC de Drummond relativement aux travaux d'entretien exécutés sur le cours d'eau est réparti sur les biens-fonds des contribuables riverains touchés par les travaux du cours d'eau Pierre-Février, par unité d'évaluation, au prorata de leur superficie contributive mentionnée à l'article 2 du présent règlement et seront recouvrables par une taxe spéciale appelée *cours d'eau* conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Il en sera de même des indemnités, dommages et intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution du présent règlement.

Article 4 Rôle de perception

Le directeur général est autorisé à dresser le rôle de perception pour l'exercice financier 2016 et les suivants relativement à ces travaux et à percevoir les sommes de deniers requises.

Article 5 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Robert Boucher, maire

Emilie Trottier, secrétaire-trésorière

(2016-10-1883)

11. Therrien Couture, avocats : Mandat pour la rédaction du Règlement 523-16 imposant une tarification relativement à la première phase des interventions effectuées par la MRC de Drummond dans la branche 30 du cours d'eau Rivières-aux-Vaches

Attendu que la municipalité souhaite procéder à la répartition du coût des travaux effectués par la MRC de Drummond;

Attendu que la MRC de Drummond compte facturer la première phase des travaux consistant à la préparation du terrain en 2016;

Attendu la discussion des membres du conseil en ce sens;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu de mandater la firme Therrien Couture, avocats, pour la rédaction du Règlement 523-16 imposant une tarification relativement à première phase des interventions effectuées par la MRC de Drummond dans la branche 30 du cours d'eau Rivières-aux-Vaches.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-10-1884)

12. Faucher Gauthier architectes Inc. : Mandat pour la réalisation des plans et devis pour la construction des bureaux municipaux

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil.

(2016-10-1885)

13. Formation opérateur d'autopompe : Autoriser M. Martin Lajoie à suivre la formation d'opérateur d'autopompe, au coût approximatif de 1 215 \$, plus taxes

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser le pompier, M. Martin Lajoie, à suivre la formation d'opérateur d'autopompe au coût approximatif de 1 215 \$ plus taxes.

Les frais de déplacement sont à la charge de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-10-1886)

14. Formation RCR-Premiers soins et Immobilisation pour les pompiers volontaires, au coût individuel de 90 \$, plus taxes

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser les pompiers à suivre la formation *RCR – Premiers soins et Immobilisation*, au coût de 90 \$, plus taxes, par candidat. Les frais de livres de cours ne sont pas inclus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-10-1887)

15. Mise à pied d'un pompier volontaire

Attendu la résolution numéro 2015-07-1478 portant sur l'embauche de l'employé numéro 3-0066 à titre de pompier volontaire;

Attendu que le directeur du Service de sécurité incendie recommande la mise à pied considérant le nombre d'absences de l'employé;

Attendu la discussion des membres du conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu de procéder à la mise à pied l'employé numéro 3-0066 au poste d'apprenti pompier pour le Service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-10-1888)

16. Embauche de M. Michael Veilleux, au poste d'apprenti pompier volontaire pour le service de sécurité incendie

Attendu que la municipalité désire procéder à l'embauche d'un apprenti-pompier;

Attendu la discussion des membres du conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'accepter la candidature de M. Michaël Veilleux comme apprenti-pompier. M. Veilleux pourra suivre une formation *Pompier 1 Section 1* seulement après une année d'apprentissage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-10-1889)

17. Ministère de la Sécurité publique : Demande d'une subvention dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham prévoit la formation de 1 pompier au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Drummond en conformité avec l'article 6 du programme;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu de présenter une demande d'aide financière dans

le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(2016-10-1890)

18. Ministère des affaires municipales et de l'Occupation du territoire : Rapport sur l'utilisation de l'eau potable et travaux relatifs à la construction d'une chambre de mesure pour le débitmètre

Attendu que la municipalité souhaite régler la question liée à la vérification du débitmètre;

Attendu qu'à cet effet, la municipalité souhaite déposer une demande de subvention auprès du programme FEPTU pour installer des réservoirs d'eau potable et prévoir l'installation d'une chambre de mesure dans le bâtiment abritant les pompes;

Attendu la fermeture précipitée du programme de subvention FEPTU;

Attendu que le conseil comprend qu'il devra éventuellement voir à régulariser la situation;

Attendu la discussion des membres du conseil en ce sens;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'attendre la deuxième phase du programme afin de présenter le projet pour l'obtention d'une subvention.

Il est également résolu de demander au ministère un appui quant à la recherche de fonds dédiés à un tel projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-10-1891)

19. MRC de Drummond : Le propriétaire du lot 4 433 059 demande une intervention dans le cours d'eau Rivière-aux-Vaches, branche 20

Attendu que le cours d'eau Rivière-aux-Vaches est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond;

Attendu que le propriétaire du lot 4 433 059, a présenté à la municipalité une demande pour les travaux d'entretien de ce cours d'eau;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de transmettre cette demande à la MRC de Drummond afin qu'une intervention visant à effectuer des travaux d'entretien, si nécessaire, pour le cours d'eau Rivière-aux-Vaches, branche 20, situé sur le lot 4 433 059. La municipalité s'engage à acquitter sur réception, toutes les factures que pourrait, de temps à autre, émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2016-10-1892)

20. Appels d'offres sur invitation écrite pour l'achat de bacs bruns

Attendu que la municipalité souhaite offrir la collecte de matières organiques dès le mois de mai 2017;

Attendu que les contrats de collecte et de traitement ont été octroyés;

Attendu la discussion des membres du conseil en ce sens;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu de procéder à l'appel d'offre sur invitation écrite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-10-1893)

21. Pavage Drummond Inc. : Autoriser le premier versement pour les travaux de pavage de réfection et de pavage de la route Tessier

Attendu la résolution numéro 2016-06-1790 concernant le mandat donné à la firme WSP Canada Inc. pour la production de plans, devis et appels d'offres pour les travaux de pavage;

Attendu que la résolution numéro 2016-08-1846 concernant l'octroi du contrat à l'entreprise Pavage Drummond Inc.;

Attendu que la firme WSP Canada Inc., chargée de la surveillance des travaux, après vérification et retenue de 10%, recommande d'acquitter le montant de 189 891,13 \$, taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le premier versement au montant de 189 891,13 \$, taxes incluses, à l'entreprise Pavage Drummond Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-10-1894)

22. Vallières Asphalte Inc. : Mandat pour la réalisation de travaux de pavage sur une partie de la rue Lecavalier et à l'entrée de la rue Guy, au coût total de 20 459,80 \$, taxes incluses

Attendu que la municipalité a fait réaliser une étude de priorité concernant les travaux de voirie à effectuer;

Attendu que, selon le rapport présenté par la firme Avizo, les travaux de pavage sur une partie de la rue Lecavalier et une partie de la rue Guy font partie des priorités;

Attendu la discussion des membres du conseil en ce sens;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu de mandater l'entreprise Vallière Asphalte pour la réalisation des travaux de réfection de pavage, au montant total de 20 459,80 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-10-1895)

23. Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports

Attendu que des travaux de voirie ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2016, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu :

- **Que** la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2016;
- **Que** la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- **Que** la municipalité nomme noms et titres des personnes désignées à titre de représentant(s) autorisé(s) à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-10-1896)

24. Offre d'emploi pour des étudiants concernant les travaux d'arrosage et d'entretien de la patinoire municipale incluant la surveillance des lieux

Attendu que la municipalité désire procéder à l'embauche d'étudiants pour la saison hivernale pour l'entretien et l'arrosage de la patinoire ainsi que la surveillance des lieux;

Attendu la discussion des membres du conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu de procéder à l'offre d'emploi auprès d'étudiants pour les travaux d'entretien et d'arrosage de la patinoire incluant la surveillance des lieux sur les heures d'ouverture établies par le conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-10-1897)

25. Réseau Plein Air Drummond : Autoriser le versement de la contribution de 9 672 \$, pour l'aménagement du parc du Sanctuaire

Attendu que la résolution 2015-09-1527 portant sur la contribution financière pour les travaux d'aménagement au parc du Sanctuaire;

Attendu que les travaux sont terminés;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu de verser la contribution au montant de 9 672 \$ Réseau Plein Air Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-10-1898)

26. Jean-Paul Blanchard et fils : Autoriser l'installation d'un conteneur à déchet pendant la course Défi le sentier! Soucy, au montant de 356,42 \$, taxes incluses

Il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'accepter la demande des organisateurs de la course *Défi le sentier! Soucy* et d'installer un conteneur pour la durée de l'évènement, au montant de 356,42 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-10-1899)

27. Défi Hoyt-Easton : Autorisation pour l'utilisation du terrain au Parc du Sanctuaire

Attendu que les organisateurs de la compétition de tir à l'arc *Défi Hoyt-Easton Édition 2017* demandent à la municipalité l'autorisation de pouvoir utiliser à nouveau les terrains du Parc du Sanctuaire;

Attendu que cette activité génère un revenu minimal de 1 000 \$ ou 20 % des profits bruts à chaque année pour la municipalité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser le Circuit animalier PRO-3D à tenir la compétition de tir à l'arc *Défi Hoyt-Easton*. Cette activité se tiendra du 7 au 10 juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-10-1900)

28. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

Dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 502-15 sur la délégation de pouvoir	6 092,76 \$
Salaires nets payés en septembre 2016	15 895,04 \$
Dépenses autorisées et approuvées par résolution	12 540,83 \$
Dépenses à approuver par le conseil du 3 octobre 2016	65 535,00 \$
Total des dépenses au 3 octobre 2016 :	100 063,63 \$

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à

payer au 3 octobre 2016 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

29. Varia

(2016-10-1901)

29. a) Location de la salle communautaire pour la Guignolée 2016

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu d'accepter la demande du comité organisateur de la Guignolée 2016 et à permettre, gratuitement, l'utilisation de la salle communautaire le 27 novembre 2016, pour la tenue de l'activité.

Il est également résolu de permettre à la conseillère, Mme Nancy Letendre, d'assister à la rencontre du 11 octobre 2016, au Comptoir Alimentaire Drummond pour l'organisation de la Guignolée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-10-1902)

29. b) Remboursement de dépenses des élus pour le congrès annuel de la Fédération des Municipalités du Québec

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser le remboursement des frais de repas et de déplacement pour les élus ayant assisté au congrès de la FQM, au montant total de 494,35 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

30. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par le maire, M. Robert Boucher, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

- Petite Séduction
- Camp de jour
- Parc du Sanctuaire – Journée nationale des sentiers
- Terrain de l'église

31. Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras de lever la séance du conseil, à 20 heures.

M. Robert Boucher
Maire

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Robert Boucher, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière